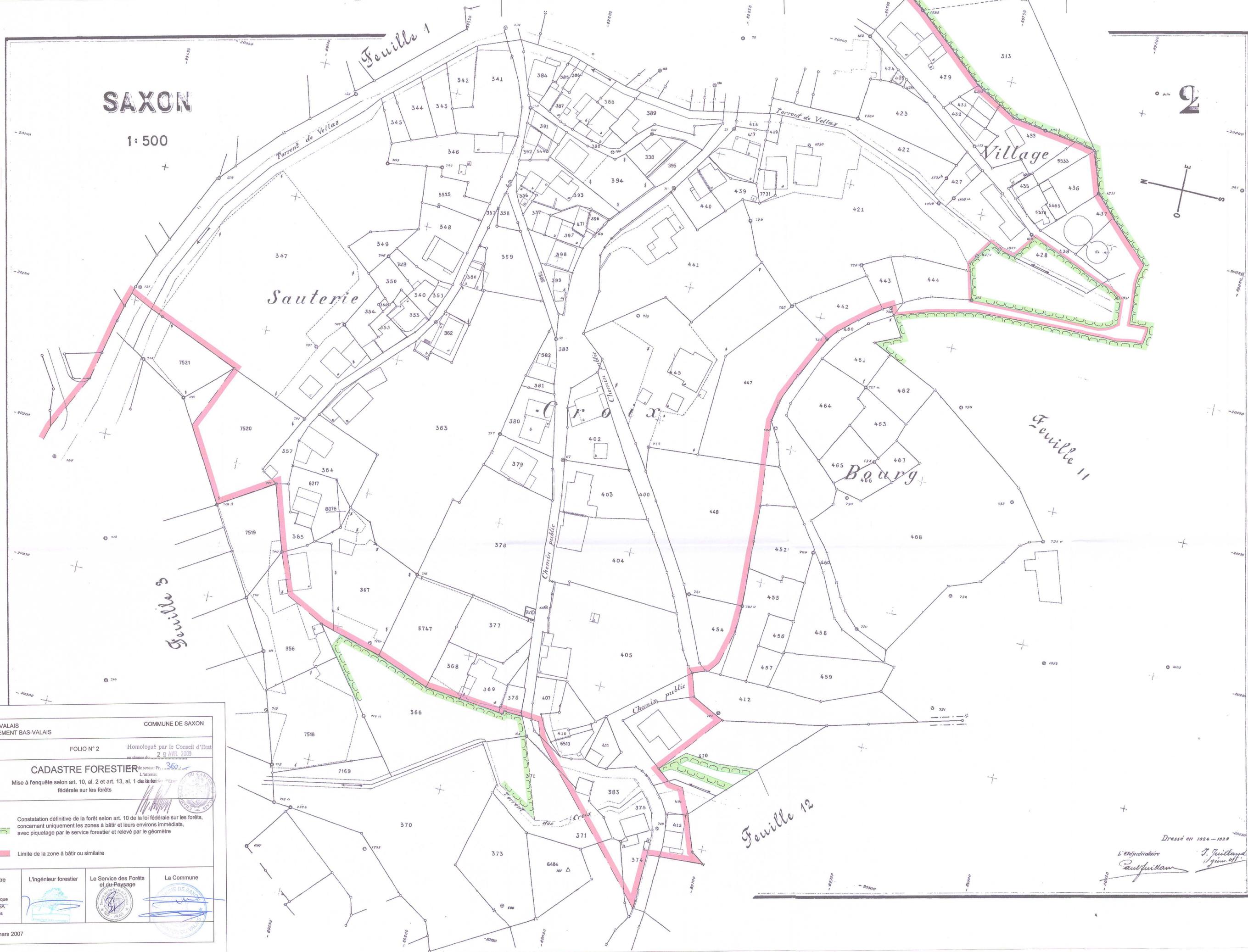


SAXON

1:500

2



CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS

COMMUNE DE SAXON

FOLIO N° 2 Homologué par le Conseil d'Etat
le 29 AVRIL 2009

CADASTRE FORESTIER

Mise à l'enquête selon art. 10, al. 2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts

Légende

- Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats, avec piquetage par le service forestier et relevé par le géomètre
- Limite de la zone à bâtir ou similaire

Le Géomètre Bureau technique S. Baegler SA 1908 Riddes	L'ingénieur forestier	Le Service des Forêts et du Paysage	La Commune
-----------------------------------------------------------------	-----------------------	----------------------------------------	------------

Riddes, le 7 mars 2007

Dressé en 1924-1929
L'ingénieur forestier
Paul Juchoux
J. Juchoux
Géom. off.